



Accusations agression sexuelle

Par Fanfanpaco

Bonjour, la gendarmerie m'a appelé hier pour signer une convocation au 19 août.
Je demande pourquoi, "on vous accuse d'agression sexuelle".
Le choc, évidemment je n'ai pas touché de femme à part ma compagne depuis 30 ans.
Vous avez des retours d'expériences ?

Par yapasdequoi

Bonjour
C'est une convocation. Vous devez vous y présenter.
Les expériences des autres ne vous serviront pas à grand chose.
Consultez un avocat, ce sera plus utile.

Par Fanfanpaco

J'aurais un avocat.
Peut-on porter plainte pour dénonciation calomnieuse ?
Merci.

Par Karpov

Bonjour,

Pour la dénonciation calomnieuse, je vous invite à l'article 226-10 du Code pénal

Cordialement

Par yapasdequoi

Vous pourrez porter plainte si vous êtes innocenté. Sinon c'est plus délicat.